

Guide sur l'interruption partielle des systèmes de protection incendie

Les systèmes de détection et d'extinction des incendies sont essentiels pour protéger une entreprise dans l'exercice de ses activités. Des scénarios ont été mis en place en cas d'interruption partielle de ces systèmes, que celle-ci soit intentionnelle ou par inadvertance. Lorsque cela se produit, ces systèmes ne sont plus en mesure d'assurer une protection contre les incendies et sont donc considérés comme défaillants. Si un feu se déclare en raison d'une défaillance, les résultats pourraient être catastrophiques, notamment des pertes de vie, des dommages matériels et l'interruption prolongée des activités.

Pour bénéficier des avantages des systèmes de détection et d'extinction des incendies, il est important d'établir des protocoles exhaustifs de gestion des interruptions partielles jusqu'à ce que ces systèmes fonctionnent de nouveau normalement. Le présent guide vise à détailler les types d'interruption, les systèmes de protection incendie touchés, les protocoles à suivre pour gérer les interruptions jusqu'au fonctionnement normal des systèmes et un processus de délivrance de permis en cas d'interruptions, basé sur une étiquette.

Types d'interruption

Les interruptions peuvent prendre trois formes :

Interruption planifiée	Interruption d'urgence	Interruption cachée
<p>Une interruption planifiée se produit lorsque l'on met un système de détection et d'extinction des incendies hors service pour effectuer des travaux planifiés. Ce type d'interruption a habituellement lieu lors de réparations ou de modifications aux systèmes déjà en place.</p> <p>Dans ce scénario, l'interruption peut être évaluée de manière systématique avec l'intention qu'elle soit aussi courte que possible et qu'il y ait en place les stratégies nécessaires de prévention des incendies.</p>	<p>Une interruption d'urgence se produit lorsqu'un système de détection et d'extinction des incendies n'est plus en service en raison d'un événement imprévu, par exemple une perte d'approvisionnement en eau, des dommages matériels, un gel ou un dysfonctionnement de l'équipement.</p> <p>Dans ce scénario, on doit souvent agir rapidement et, par conséquent, le temps manque pour la mise en œuvre de stratégies adéquates de prévention des incendies.</p>	<p>Une interruption cachée se produit lorsqu'un système de détection et d'extinction des incendies n'est plus en service à l'insu du personnel de l'installation. Les interruptions cachées proviennent souvent d'un arrêt non autorisé des systèmes ou d'un oubli de les rétablir une fois les réparations ou les modifications effectuées.</p> <p>Dans le pire scénario, ces interruptions peuvent demeurer cachées jusqu'à ce qu'un incendie se déclare et que l'on constate que les systèmes ne fonctionnent pas.</p>

Systèmes de protection incendie touchés

Voici, sans s'y limiter, les systèmes et composants de protection incendie touchés par des interruptions :

<p>Systèmes d'approvisionnement en eau</p> <p>Réservoirs d'approvisionnement en eau Conduite souterraine principale et vannes d'alimentation en eau Bornes Pompes à incendie</p>	<p>Systèmes d'extinction spéciaux</p> <p>Installations fixes d'extinction par anhydride carbonique Extincteurs à poudre chimique Extincteurs à produit chimique mouillant Extincteurs à agent halogéné propre</p>
<p>Systèmes de protection incendie à eau</p> <p>Systèmes de gicleurs automatiques Systèmes de gicleurs à mousse ou à eau Installations à brouillard d'eau Réseaux de canalisations et de robinets d'incendie armés</p>	<p>Systèmes de détection et d'alarme incendie</p> <p>Panneaux avertisseurs DéTECTEURS de fumée et de chaleur Dispositifs d'alarme du débit de l'eau des systèmes de gicleurs Alarmes de débit d'eau des pompes à incendie</p>

Politique relative aux interruptions partielles des systèmes de protection incendie

La gestion des interruptions partielles des systèmes de protection incendie commence par la création et la mise en œuvre d'une politique officielle. Une politique efficace comprend notamment les éléments suivants :

1. la définition de ce en quoi consiste une interruption partielle d'un système de protection incendie;
2. la liste des systèmes de protection incendie qui se trouvent dans l'installation et qui pourraient subir une interruption partielle;
3. la nomination d'un coordonnateur, ainsi que la description de ses responsabilités en cas d'interruption;
4. les protocoles à respecter avant, pendant et après l'interruption d'un système de protection incendie, notamment le processus obligatoire de délivrance du permis basé sur une étiquette (voir la section suivante);
5. les exigences relatives à la formation des employés et des entrepreneurs dans le cadre de la politique relative aux interruptions partielles des systèmes de protection incendie.

Protocoles en cas d'interruption partielle des systèmes de protection incendie

		Interruption planifiée	Interruption d'urgence	Interruption cachée
Avant les travaux	Gérer les situations d'urgence et affecter des ressources pour la prévention de tout autre dommage.	S.O.	●	S.O.
	Évaluer sur-le-champ le système défaillant et sa portée.	S.O.	●	●
	Interrompre tous les processus dangereux pouvant déclencher un incendie ou contribuer à sa propagation.	●	●	●
	Enlever toutes les sources d'inflammation potentielles (p. ex., travaux à chaud) de la zone touchée.	●	●	●
	S'assurer que des mesures de protection incendie manuelle (p. ex., extincteurs, lances à eau) sont prises dans la zone touchée.	●	●	●
	Enlever les matières combustibles de la zone ou appliquer des mesures de protection adéquates (p. ex., couvertures antifeu).	●	●	●
	Prendre des mesures de surveillance continue des risques d'incendie et mettre en œuvre des moyens pour alerter les autorités en cas d'incendie.	●	●	●
	Prendre des mesures visant à limiter la portée des interruptions partielles en les limitant à la zone la plus restreinte possible (plutôt qu'à toute l'installation).	●	●	●
	Prendre des mesures visant à accélérer le travail soutenu requis pour la vérification des ressources disponibles (p. ex., le personnel, le matériel, l'équipement) dans la zone touchée.	●	●	●
	Informers les intervenants concernés de l'interruption, y compris, sans s'y limiter, l'équipe de direction, les occupants, le service d'incendie, la compagnie d'assurance et l'entreprise de surveillance des alarmes.	●	●	●
	Délivrer un Permis en cas d'interruption partielle des systèmes de protection incendie en obtenant la signature du coordonnateur des interruptions avant le début des travaux.	●	●	●
	Apposer une étiquette « Hors service » sur le système défaillant au point de l'interruption, ainsi qu'une notification indiquant que la zone est sujette à un risque plus élevé d'incendie pendant cette période.	●	●	●
Pendant les travaux	Veiller à ce que tous les processus dangereux pouvant déclencher un incendie ou contribuer à sa propagation demeurent interrompus.	●	●	●
	S'assurer que toutes les sources d'inflammation potentielles sont enlevées de la zone touchée.	●	●	●
	Ensure combustible materials remain removed from the area or are provided with appropriate protection.	●	●	●
	S'assurer que toutes les matières combustibles sont enlevées de la zone ou protégées comme il se doit.	●	●	●
	Veiller au maintien d'une surveillance constante sur place des risques d'incendie.	●	●	●
	Établir l'ordre des priorités des travaux en évitant, dans la mesure du possible, les pauses et les interruptions.	●	●	●
Après les travaux	Confirmer l'achèvement des travaux.	●	●	●
	Tester le système pour vérifier qu'il retrouve sa pleine efficacité opérationnelle.	●	●	●
	Informers les intervenants concernés que le système est de nouveau fonctionnel.	●	●	●
	Terminer la demande du Permis en cas d'interruption partielle des systèmes de protection incendie en obtenant la signature du coordonnateur des interruptions, ce qui confirme la fin des travaux et le retour en fonction du système.	●	●	●
	Sauvegarder ce permis dans une base de données électronique pour consultation future.	●	●	●
	Enlever l'étiquette « Hors service » du point d'interruption.	●	●	●
	Enquêter sur la cause de l'interruption et les mesures requises pour éviter des incidents semblables à l'avenir.	S.O.	●	●

● Protocole obligatoire

● Ce protocole est obligatoire dans les situations où le système est déjà défaillant (p. ex., en raison d'une panne de courant ou d'une perte d'approvisionnement en eau)

Processus de délivrance de permis

Quel que soit le type ou la durée d'une interruption, un Permis en cas d'interruption partielle des systèmes de protection incendie est obligatoire et doit être sauvegardé aux fins d'audit. Les étapes suivantes indiquent comment obtenir ce permis.

Étape 1 : La personne responsable de l'exécution des travaux liés à une interruption partielle d'un système de protection incendie doit remplir les quatre premières parties de la section A – Évaluation de l'interruption :

- A.1. – Détails de l'interruption
- A.2. – Détails des travaux
- A.3. – Liste de vérification des précautions à prendre
- A.4. – Notifications d'interruption

Étape 2 : Le coordonnateur des interruptions doit passer en revue les sections ci-dessus pour confirmer que toutes les précautions requises ont été prises.

Étape 3 : Le coordonnateur des interruptions doit remplir la section A.5. – Signature du coordonnateur des interruptions, autorisant ainsi les travaux.

Étape 4 : Il doit ensuite apposer un exemplaire du permis et une étiquette « Hors service » au point de l'interruption (p. ex., sur l'équipement), puis en sauvegarder un dans une base de données électronique afin de remplir les autres sections au moment approprié.

Étape 5 : Une fois les travaux terminés, les sections B.1. – Liste de vérification de la remise en service et B.2. – Calendrier de remise en service doivent être remplis par le coordonnateur des interruptions ou la personne/l'entrepreneur qui effectue les travaux.

Étape 6 : Le coordonnateur des interruptions doit passer en revue les sections B.1. et B.2. afin de confirmer qu'elles sont complètes, que toutes les mesures requises ont été prises et que le système a retrouvé sa pleine efficacité opérationnelle.

Étape 7 : Pour terminer la demande de permis, le coordonnateur des interruptions doit remplir la section B.3. – Signature du coordonnateur des interruptions.

Étape 8 : Un exemplaire du permis dûment rempli doit ensuite être sauvegardé dans une base de données électronique pour consultation future.

Pourquoi un Permis en cas d'interruption partielle des systèmes de protection incendie est-il requis?

L'utilisation d'un Permis en cas d'interruption partielle des systèmes de protection incendie, basé sur une étiquette, assure une démarche uniforme de gestion des interruptions, afin de s'assurer que :

- Les précautions nécessaires sont prises;
- Les intervenants concernés et les mesures prises sont consignés;
- Les systèmes défaillants sont remis complètement en service;
- Des dossiers permanents des travaux planifiés, entrepris et achevés sont créés pour consultation future.

Vous trouverez un exemplaire du Permis en cas d'interruption partielle des systèmes de protection incendie d'Echelon [ici](#) ou sur notre site Web.

Références

Norme 25 de la NFPA – Standard for the Inspection, Testing, and Maintenance of Water-Based Fire Protection Systems

Fire Protection Handbook – Section 16.11 | Care and Maintenance of Water-Based Fire Extinguishing Systems (en anglais seulement)

FM Data Sheet 10-7 – Fire Protection Impairment Management (en anglais seulement)